Le 6 novembre 2026

L'Etat a lancé le 10 avril 2026 le Plan d'électrification des usages pour une énergie moins chère et plus durable.

Ce plan d'électrification a pour ambition de réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés, en y substituant une électricité décarbonée, produite sur notre sol.

Dans ce cadre, un appel à candidature "100 Territoires d'électrification" a été lancé pour accompagner jusqu'en 2030 les territoires qui s'engagent à accélérer l'électrification des usages.

Lauréate de ce dispositif, Cholet Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'une feuille de route d'ici la fin de l'année, en étroite collaboration avec les services de l'Etat (ADEME et DDT).

Monsieur le Sous-Préfet de Cholet et Monsieur le Président de Cholet Agglomération ont organisé un premier Comité Territorial, ce vendredi 6 novembre 2026 au matin qui a associé un grand nombre de partenaires, acteurs de l'énergie :

• les opérateurs de l'État : ADEME, CEREMA, Banque des Territoires, etc.

• les acteurs de l'énergie : EDF, ENEDIS, GRDF, RTE, SIEML, ORACE, etc.

• les filières économiques : Transporteurs locaux (Groupes ANTOINE, AGENEAU, BRANGEON) et bailleurs sociaux (USH, Sèvre Loire Habitat, PODELIHA, MELDOMYS et LogiOuest), etc..

• les chambres consulaires,

Trois axes de travail ont été retenus :

- Électrification des transports routiers et déploiement d'infrastructures de recharges pour les véhicules électriques,

- Accompagnement ciblé des ménages pour la sortie du chauffage au fioul ou au gaz dans les bâtiments publics ou les logements,

- Appui à l'électrification des usages économiques.

Une feuille de route opérationnelle sera élaborée, puis adoptée par l'agglomération, d'ici la fin de l'année 2026.

Contact presse :
dstephan@choletagglomeration.fr